

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : 2024-JL/VG/LD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20241009-DEC-2024-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2024

Publication : 09/10/2024

DECISION N° 2024/28 Demande de subvention – Gestion des chats errants

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

La stérilisation des chats errants est une pratique essentielle pour contrôler la population féline et améliorer la santé des animaux. Ce processus consiste à enlever les organes reproducteurs des chats, ce qui empêche les portées non désirées et contribue à réduire le nombre de chats errants dans les rues.

Objectifs de la stérilisation :

1. **Contrôle de la population** : En stérilisant les chats errants, on diminue le nombre de naissances, ce qui aide à prévenir la surpopulation et à réduire la souffrance animale.
2. **Santé des animaux** : La stérilisation peut réduire le risque de maladies et de comportements problématiques, comme les combats entre mâles et les marquages urinaires.
3. **Amélioration du bien-être** : Les chats stérilisés sont souvent plus calmes et moins stressés, ce qui améliore leur qualité de vie.

Méthodologie :

1. **Repérage et capture** : Des bénévoles ou des associations locales identifient les chats errants et utilisent des méthodes de capture sans cruauté pour les amener dans un centre vétérinaire.
2. **Intervention chirurgicale** : Une fois capturés, les chats sont stérilisés par un vétérinaire. Ce processus est rapide et généralement sans danger.
3. **Retour à l'habitat** : Après la récupération, les chats sont relâchés dans leur territoire d'origine. Des soins post-opératoires sont souvent fournis pour assurer leur bien-être.

Sensibilisation et éducation :

Il est également crucial de sensibiliser la population à l'importance de la stérilisation des animaux de compagnie et des chats errants, ainsi que d'encourager l'adoption plutôt que l'achat d'animaux. Des programmes de stérilisation à faible coût ou gratuits peuvent être organisés pour aider les propriétaires à stériliser leurs animaux.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : 2024-JL/VG/LD

En résumé, la stérilisation des chats errants est une approche efficace pour gérer la population féline, améliorer la santé des animaux et promouvoir un environnement urbain plus sain.

Cette opération est éligible au titre des subventions de la Région Normandie et son montant s'élève à 8 376,08 € HT soit 10 051,30 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet Gestion des chats errants (pour 83 chats)	Montant HT de l'opération
Ovariectomie	6 399,30 €
Identification électronique	3 652,00 €
TOTAL	8 376,08 €

Considérant les dépenses d'un montant de 8 376,08 € HT pour la stérilisation des chats errants,

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions de la Région Normandie pour cet investissement évalué à 8 376,08 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 03 octobre 2024

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

